

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

Décision numéro 36/2022 du 06 septembre 2022

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC L'ENTREPRISE ART CAMP POUR LES TRAVAUX DE PURGE ET DE TRAITEMENT DU BEFFROI A L'EGLISE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2022-06-17 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Compte-tenu de la nécessité de réaliser des travaux de purge et de traitement du beffroi à l'église,

Vu le devis de la société ART CAMP de Morieux (22) en date du 6 septembre 2022,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Il est passé un marché de travaux avec la société ART CAMP de MORIEUX (22) pour la purge et le traitement du beffroi à l'église. Le coût s'élève à 1 788 euros 45 HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 6 septembre 2022

Fait à Mohon le 06 septembre 2022

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

